

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

SAUZE Elisabeth, « La Mole, un destin contrarié », *Freinet-Pays des Maures*, n°19, 2023, p. 65-74.

Freinet Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet
■ n° 19 ■ 2023

Freinet

Pays des Maures

Conservatoire du Patrimoine du Freinet ■ n° 19 ■ 2023

Sommaire

Freinet,
pays des Maures
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l’histoire de la pipe de bruyère
(2^e moitié du XIX^e siècle)

ÉRIC FABRE

P. 5

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambiguë

ÉMILIEN REVEILLON

P. 39

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

P. 53

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE

P. 65

En couverture :
Fabrique de pipes
Courriou à Cogolin
dans les années 70,
éditions S.M.D.,
Sainte-Maxime.

La Mole, un destin contrarié

*Freinet,
pays des Maures*
■ n° 19, 2023,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

Le premier village que font apparaître à nos yeux les textes relatifs au Freinet est celui de La Mole, *villa ad Molam*, dont l'évêque de Marseille et ses frères Guillem II et Fouque, héritiers du vicomte de Marseille Guillem I donnent à l'abbaye Saint-Victor leurs parts des propriétés et droits seigneuriaux en 1008 et 1014¹. Les moines marseillais n'ont apparemment pas conservé cette seigneurie qui n'apparaît plus ensuite dans le cartulaire.

Elisabeth SAUZE^A,
archiviste-
paléographe

Le *castrum de Mola* reparait ensuite dans les listes de localités soumises à la haute juridiction du comte de Provence dans la première moitié du XIII^e siècle². Il doit sans aucun doute son nom et son site, l'actuel piton de Sainte-Madeleine, aux carrières de basalte exploitées pour la confection de meules de moulin autour de l'oppidum de Maravielle. Cette carrière et les ressources – surtout pastorales et forestières, plus modestement agricoles – de son territoire assuraient l'existence d'une communauté dont l'importance réelle nous échappe, mais qu'il faut imaginer assez modeste, même si on admet que les 200 feux de cavalcade dénombrés en 1235³ correspondaient à environ 200 familles (environ 900 habitants^B). Les fouilles effectuées sur le site castral⁴ ont révélé la structure de l'agglomération, composée d'une plateforme sommitale d'environ 1700 m² suspendue au sud sur une falaise, défendue au nord par un mur d'enceinte, un fossé et un avant-mur ; une rue en arc de cercle distribuait une trentaine de bâtiments de 20 à 25 m², parmi lesquels rien, dans l'état actuel, ne permet de distinguer le château. L'enceinte contenait, légèrement en contrebas vers l'est, l'église Sainte-Madeleine, édifice à nef unique et chevet plat, dont la base des murs, parementée en grand appareil de basalte avec des chaînes d'angle à bossages, semble assez tardive (XIV^e siècle)⁵ mais pourrait résulter d'une reconstruction sur un socle rocheux qui n'a pas gardé trace d'un édifice plus ancien. Sous la plateforme, sur

A. Avec la collaboration de Bernard Romagnan.

B. Ce chiffre place La Mole au 3^e rang des communautés du Freinet, à égalité avec Ramatuelle.

la pente, s'étalait un faubourg aux maisons plus grandes et plus nombreuses qui témoigne de l'agrandissement du village aux XIII^e et XIV^e siècles. Henri Ribot, auteur de la fouille de Sainte-Madeleine, date la construction du village à cet endroit du XIV^e siècle, sans formuler la moindre hypothèse sur son emplacement antérieur. Mais l'examen de nombreux autres cas montre que les termes de *locum* et de *villa* employés dans les chartes du XI^e siècle s'appliquent à des habitats de hauteur fortifiés et situer au XIV^e siècle le regroupement d'une communauté alors en voie d'extinction est difficilement admissible.

Il a néanmoins existé sur le territoire de La Mole, alors trois fois plus étendu qu'aujourd'hui^C, d'autres centres d'habitat. Sur le sommet aujourd'hui appelé la Cadenière, de l'autre côté de la vallée de la Verne, installés sur les ruines d'un habitat perché de l'âge du fer, l'acte de fondation de la chartreuse de la Verne signale en 1174⁶ les *cazals de Giboel* apparemment encore habités, mais en voie d'abandon puisqu'on ne trouve plus à cet endroit en 1223 que la *collam de Giboel*. C'est sans doute pour ses habitants qu'avait été construite, immédiatement en contrebas dans la vallée de la Verne, l'église Saint-Julien^D, citée en 1192 et disparue depuis⁷, qui a été la paroisse primitive de La Mole avant la construction de l'église Sainte-Madeleine.

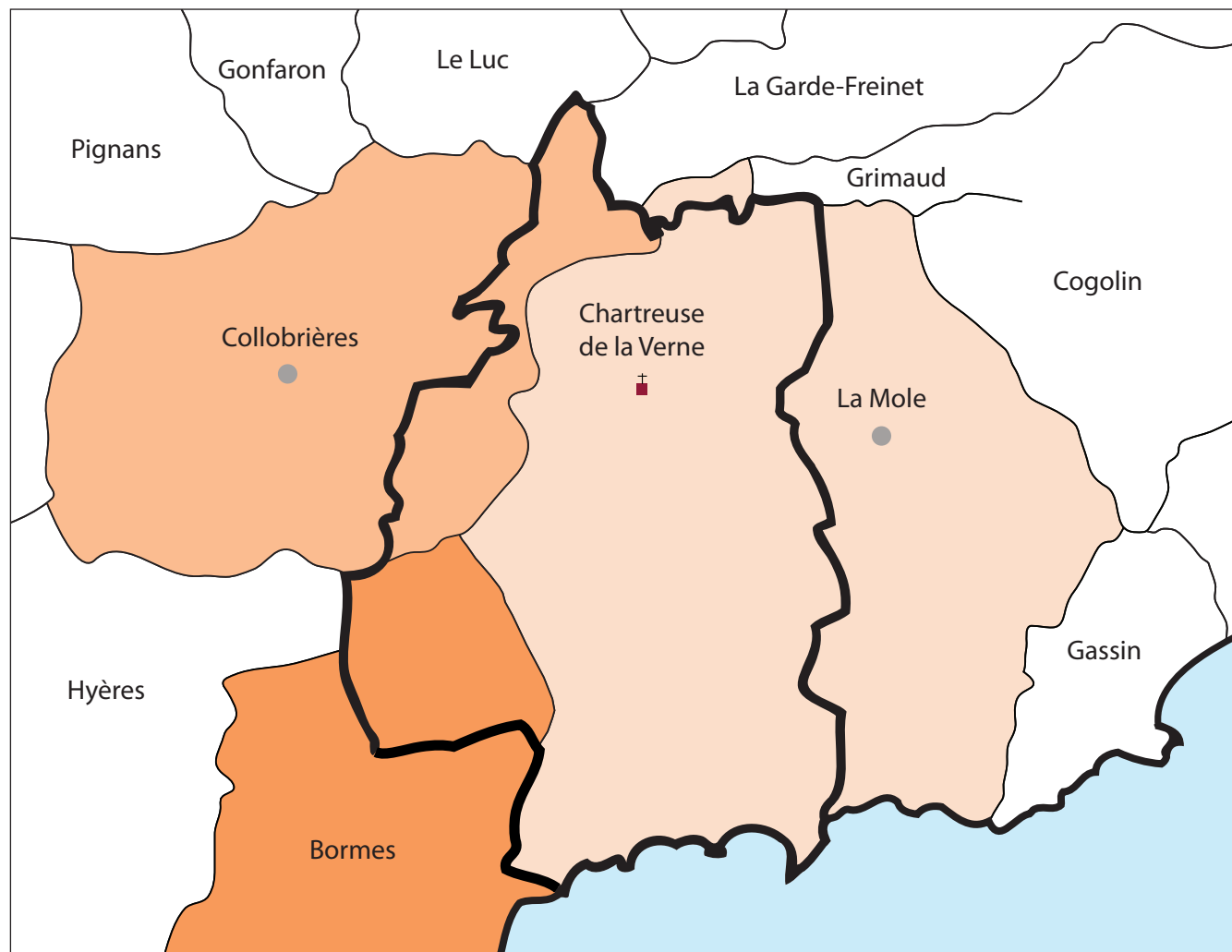
Les chartes de délimitation du territoire de la chartreuse de la Verne évoquent encore deux postes de guet. La *Mala Merenda* « mauvaise tour de guet », dont le nom et de minces vestiges survivent à la pointe du plateau de Murène sur la rive sud de la vallée de la Mole, était apparemment désaffectée et qualifiée de *castelard* « village ruiné » en 1223. Plus au sud, la *Gacha* « poste de garde », probablement située sur le sommet de Biscarre⁸, surveillait la mer.

La commune de La Mole aurait probablement connu un développement comparable à celui de ses voisines, Cogolin, Gassin, Bormes, Collobrières, si n'était intervenu un évènement aussi brutal qu'imprévisible : la fondation de la chartreuse de la Verne. C'est sur son territoire que l'évêque de Fréjus Fré dol, installa le monastère, à une date précise non connue entre 1168 et 1174⁹. L'appartenance de la partie septentrionale du même territoire à la commune de Collobrières, dans le diocèse de Toulon, justifie seule l'intervention aux côtés de Fré dol de son collègue de Toulon, l'évêque Pierre¹⁰. Les fragments conservés des archives de la chartreuse¹¹ permettent de dresser une longue liste de donateurs de biens et de droits seigneuriaux, dont plusieurs descendaient en ligne plus ou moins directe des vicomtes de Marseille. Cette filiation, établie pour les familles de Vidauban, de Flassans, de Signes, de Gaillet et de Bourrian reste possible sinon probable pour nombre d'autres^E. La fragmentation et l'éparpillement des propriétés, assez courants ailleurs, prennent ici des proportions considérables, adaptées aux dimensions de l'espace considéré.

C. Ce territoire s'étendait depuis la haute vallée de la Gisle au nord jusqu'au rivage de la mer au sud. Cf. note 2.

D. Il ne reste de cette église que le lieu-dit Saint-Julien.

E. Mais la formulation même des actes échelonnés de 1188 à 1265, qui situent les concessions « dans le territoire de la Verne » sans autre précision empêche de faire le partage entre seigneurs et simples propriétaires fonciers et entre les espaces pris respectivement à La Mole et à Collobrières.



▬ Limite du territoire de la Verne

▬ Limites communales actuelles

Carte des finages communaux médiévaux amputés par le territoire de la Verne.

■ Territoire initial de Bormes

■ Territoire initial de Collobrières

■ Territoire initial de La Mole

L'expansion rapide du domaine des Chartreux entraîna le déclin de la communauté villageoise, privée d'un part considérable de ses ressources. Le comte taxait à La Mole en 1235 et 1252, 90 familles redevables de l'albergue (environ 405 habitants)¹², en 1308, 48 (environ 216)¹³, en 1315, 19 (environ 130 habitants), en 1332, 30 familles contribuables (environ 136 habitants)¹⁴. L'abandon complet, conséquence des épidémies et de la crise économique qui sévirent à partir de 1348, eut lieu avant 1400¹⁵.

F. Cogolin ne comptait en 1252 que 40 familles (environ 180 habitants). Cf. note 15.

G. Le 13 janvier 1674, le maçon Nicolas Jaume donne quittance à François Feraporte, rentier de la seigneurie de La Mole, du paiement « de dix-huit livres pour ung petit jas qu'il a fait tout contre le chasteau joignant le jas (...) et unses livres pour unses journées qu'il a travaillé à réparer les bap-timentz dudict chasteau », A. D. Var, 3 E 24 / 226, f° 27v°-28.

H. Ce modèle dérive du château de Tarascon construit au début du XV^e siècle pour Louis II d'Anjou. Une de ses principales imitations se voit encore à La Tour-d'Aigues (Vaucluse) dont le château conserve encore l'aile nord bâtie dans la seconde moitié du XV^e siècle pour Fouquet d'Agoult, chambellan et ami du roi René.

I. En 1654, un contrat de transport de bois d'œuvre prévoit le logement des mulets « au chasteau dudict terroir de la Molle appellé les Tourres », A. D. Var, 3 E 24 / 222, f° 229v°-225.

J. Cette indication et celles qui suivent proviennent d'un manuscrit des archives du château de La Mole intitulé Annales du château de la Mole, qui couvre la période de 1770 à 1868. Ce document signale en 1770 l'ouverture des fenêtres de la façade orientale qui constitue vraisemblablement la dernière phase de la campagne de rénovation.

Les derniers habitants de La Mole trouvèrent refuge pour quelques-uns à Bormes, pour la plupart à Cogolin. Cet afflux de population et l'annexion à la même époque du territoire du village déserté des Garcinières apportèrent à cette communauté, jusqu'alors une des moins importantes du Freinet^F, un regain de vitalité qui lui permit de sortir de la crise, vers la fin du XV^e siècle, avec un solde démographique en hausse.

Pendant un siècle et demi, le territoire de La Mole resta complètement désert, à l'exception probable – aucun document ne nous éclaire sur ce point – de quelques bâtiments agricoles sur les marges exploitées par des habitants de Cogolin et de Bormes. En 1565, le seigneur de La Mole, Jacques de Boniface, désireux de reprendre en main un fief de faible rapport, fit construire le château pour pouvoir résider sur place et loger le fermier de son domaine. Les seuls actes conservés, le prix-fait passé le 19 février à Jacques Cavalier, maçon dracénois, et la commande, le 25 février suivant, à Jean Bernard de Gonfaron de la chaux nécessaire au chantier restent muets sur la morphologie de l'édifice qui était alors déjà commencé¹⁶. Dans les années suivantes, des bâtiments d'exploitation vinrent compléter l'ensemble^G. Adossé à la base d'un repli du plateau de Maravieille, en bordure de la petite plaine formée au confluent du ruisseau du Jas avec la rivière de La Mole, l'édifice se conformait au modèle depuis longtemps en vogue pour les châteaux et bastides aristocratiques^H et dont le plan cadastral de 1808 offre le schéma : un grand quadrilatère où se succèdent du sud au nord une cour d'entrée close d'un mur cantonné de deux petites tours rondes ; un corps de logis de deux étages sur le rez-de-chaussée également cantonné de deux tours rondes, dont celle du côté occidental contenait au rez-de-chaussée une chapelle dédiée à sainte Isabelle ; un autre corps de bâtiment parallèle, cantonné des mêmes tours et relié au précédent du côté ouest par une annexe (écurie). Cette profusion d'éléments lui valut dès 1654 l'appellation « les Tourres^I ».

Mais, même s'il a conservé l'essentiel de ce dispositif, le château que nous avons aujourd'hui sous les yeux ne ressemble plus guère à celui de 1565. Dans le troisième quart du XVIII^e siècle, une campagne de remaniement a substitué à l'étage de combles un deuxième étage habitable et aux croisées et portes d'origine l'actuelle ordonnance de baies en arc segmentaire sans décor^J. Entre 1781 et 1784, la chapelle du parc a remplacé l'ancienne chapelle de la tour occidentale transformée successivement en cuve à vin puis en magnanerie. En 1826, le même corps de logis a été doublé en largeur au détriment de la cour septentrionale. En 1856 enfin, une nouvelle entrée a été aménagée par la cour arrière dans un nouveau corps de logis perpendiculaire au premier, élevé à l'emplacement de l'ancienne écurie.



Vue aérienne du château de La Mole, 2014
(© E. Bertrand).

L'initiative du seigneur, si elle ne visait pas qu'à lui procurer une résidence occasionnelle, resta sans effet sur la population éparse des agriculteurs. Le vicaire général du diocèse, en visite le 23 avril 1582, ne trouva personne sur place, pas même le procureur de la chartreuse qui s'était fait attribuer le prieuré de La Mole, et dut avoir recours aux consuls de Cogolin pour séquestrer les revenus en attendant la remise en état de l'église Sainte-Madeleine, qui n'avait plus alors ni toit, ni porte, ni mobilier¹⁷.

Cette remise en état n'intervint néanmoins qu'en 1666 et le prieur de la chartreuse tint à le faire savoir, car il fit passer devant notaire les déclarations du maçon Claude Grisolle qui avait fait les travaux – réfection du toit, des enduits intérieurs, de la porte et de l'autel surmonté d'un tableau à l'effigie de sainte Madeleine – et de cinq témoins choisis parmi les domestiques du monastère^K. De telles précautions montrent que la pression ne venait plus seulement de l'évêché. Elles constituent vraisemblablement la première manifestation du rétablissement d'une communauté d'habitants, consécutif au lotissement des zones cultivables, dont les archives de La Mole font état en 1676.

K. Le dernier témoin ajoute qu'il n'a vu personne dans l'église, ce qui n'a rien de surprenant : les paroissiens habitaient loin et, même informés de la restauration, ont dû conserver durant quelques temps les habitudes prises dans les paroisses de Cogolin et de Bormes. A. D. Var, 1 G 65, f° 42-44v°, 918v, 919, 920, 921, 923.

L. Le 5 avril 1674, Jean Heroard, charpentier, et Pierre Agnel, maçon, donnent quittance des 150 livres du prix-fait à eux donné par Jean-Baptiste de Gautier alors seigneur de La Mole. Le Moulin Roux ou Rout « ruiné » doit son nom à l'abandon consécutif à l'abolition par la Révolution des privilèges seigneuriaux. A.D. Var, 3 E 24 / 226, f° 68.

M. Monopole seigneurial, d'usage obligatoire pour tous les habitants.

A cette date, un court document intitulé « Extrait du cadastre de la communauté de 1676 » donne la liste de 38 propriétaires (individus ou groupes de frères ou d'héritiers) dotés chacun d'une ou deux « accaptés » (propriétés foncières d'un seul tenant), en tout 40 propriétés éparpillées sur tout le territoire. Suit le procès-verbal de la réunion du conseil de la communauté tenue « à la maison comune » le 31 mai 1676 pour entériner l'accord passé avec le seigneur qui exonère les habitants des frais d'entretien du moulin et du four moyennant une pension annuelle et perpétuelle de 6 ½ charges (1 040 litres) de blé¹⁸. Le seigneur venait en effet de faire construire un moulin à farine sur la rivière de la Verne, non loin de son château, au lieu-dit aujourd'hui le Moulin Roux^L, près duquel devaient être regroupés l'aire de battage et le four à pain, autres organes de la banalité^M. L'église n'avait toujours pas de desservant régulier et les paroissiens devaient chercher un prêtre hors de la commune. Le 7 juin 1679 le conseil de la communauté de Cogolin, se plaignait que « *messire Jacques Audoin, prestre et vicaire en l'église parochiale de cedit lieu, omet de dire une messe tous le dimanches et festes de ladite église à l'interès et préjudice des habitans, la plus part desquels n'entendent pas la messe à manque d'icelle, qu'il fait célébrer hors de la parroisse et dans la terre de la Molle et dans la chapelle S^e-Marie-Magdallène¹⁹* ». Un desservant, Joseph Rouvier, nommé le 5 juillet 1687, fut mis en possession de l'église Sainte-Madeleine le 24 novembre suivant « *conduit au devant du maistre autel de ladite église où après s'estre mis à deux genoux et fait ses prières et oraisons, l'auroit fait lever et fait baiser par trois diverses fois ledit autel, n'ayant peu faire ouvrir le tabernacle où repose le S^t Sacrement à la manière acostumée pour n'y en avoir aucun, non plus que des ornemens,*

n'ayant peu le faire entrer dans la sacristie, ni lui faire sonner cloches pour n'y en avoir aucune, ny conduire aux fons baptismaux pour estre brisés et mis en pièces, lui ayant fait ouvrir et fermer la porte de lad^e église, entrer et sortir d'icelle et fait ensuite tous autres actes possessoires, formalités utiles et nécessaires²⁰ ».

Les cadastres suivants, rédigés successivement en 1714, 1756 et 1776, n'enregistrent que de minces progrès. Le nombre des propriétaires stagnant – successivement 40, 35 et 41 –, celui des propriétés s'éleva jusqu'à 61 par morcellement des primitives accaptées, mais 47 d'entre elles seulement contenaient des bâtiments d'habitation et d'exploitation^N. Ce nombre parut cependant suffisant à l'évêque de Fréjus pour établir en 1778 un service permanent à l'église de La Mole²¹.

La population atteignit 209 habitants en 1790, mais la suppression à cette date des redevances ecclésiastiques (dîmes) et seigneuriales incita la chartreuse à renoncer à assurer la desserte de l'église. Le ci-devant seigneur M. Boyer de Fonscolombe écrivit le 26 décembre au directoire du district de Fréjus : « (...) *au sujet de la chartreuse de la Verne qui m'a fait dire qu'elle cesseroit aujourd'hui le service qu'elle fait à la Molle, les dimanches et fêtes, en qualité de décimateur, sur le fondement que la disme étant supprimée, et le remplacement devant être exigé pour le compte du trésor national, elle ne doit pas en supporter les charges. La situation de cette communauté exige impérieusement la continuation de ce service ; un terroir d'une immense étendue, coupé de montagnes escarpées et de torrents, des habitations dispersées, un très grand nombre de bergers, le très grand éloignement de toute église, nécessitent à la Molle une messe le dimanche. J'ose dire que la suppression, la suspension même de ce service, seroient infiniment préjudiciable à la population et à la culture de cette communauté qui a beaucoup gagné depuis qu'on y disoit la messe les dimanches et fêtes. Permettez moi, messieurs, de vous rapeller divers mémoires que j'ai eu l'honneur de vous adresser touchant la communauté de la Molle. Je vous y représentois la nécessité de réunir cette communauté à celle de Cogolin : les deux communautés y ont consenti. L'avis du district de Fréjus a été favorable. Je vous conjure de ne pas retarder plus longtemps une réunion si salutaire, chaque jour j'en sens la nécessité. En qualité de ci-devant privilégié, elle vient de mettre pour les 18 mois passés, par trois impositions différentes, toutes faites en blocs à une somme exorbitante, trois à quatre fois plus forte que celle que la communauté entière a dû paier pendant le même temps ; quoique suivant le rapport d'encadrement de tous mes biens et facultés auquel elle a acquiescé, une cote cadastrale soit égale à peu près, à celle de toute la communauté qui n'étoit affouagée qu'un seizième de feu.*²² »

N. A. D. Var, 1 G 22, f° 558-560. Les listes sont d'emploi malaisé, car elles utilisent pour les mêmes unités des toponymes différents.

Les souhaits de l'ancien seigneur ne furent pas réalisés et la commune garda son indépendance. Mais en 1791, après la fermeture de la chartreuse, elle perdit la majeure partie de son territoire. On avait alors depuis longtemps perdu la mémoire des limites originelles, à tel point qu'en 1605, pour mettre fin aux contestations, notamment fiscales, qu'entretenait l'ignorance de la frontière à cet endroit entre les diocèses de Fréjus et de Toulon, les vicaires généraux des deux diocèses avaient fixé arbitrairement un tracé passant par le milieu de l'église et du grand cloître²³. La commune de Collobrières, qui n'avait initialement dans le domaine de la chartreuse qu'une étroite marge nord-ouest, se fit alors attribuer le tiers septentrional, incluant le monastère. La commune de Bormes s'empara de tout le reste, sur lequel elle ne possédait auparavant que des droits d'usage.

Il est presque étonnant, dans ces conditions, de voir survivre et grandir cette petite commune exclusivement rurale. Le village actuel a pris naissance en 1844, quand, à l'occasion de la construction de la nouvelle route royale reliant le golfe de Saint-Tropez à Toulon, l'ancien seigneur E. de Fonscolombe cède gratuitement le terrain pour bâtir le logement du cantonnier près du pont de la Verne, première maison de la nouvelle agglomération. En 1857, il ouvre aux habitants la chapelle du château en attendant la construction de l'église paroissiale qui doit remplacer l'ancienne église Sainte-Madeleine interdite par l'évêque et qui sera achevée en 1870. En 1953, le village compte trente maisons groupées autour de l'église et de la mairie-école.

Les recensements donnent à La Mole en 1836, 331 habitants, en 1886, 490, en 1931, 560, en 1946, 505. Mais le détachement en 1949 de la commune du Rayol-Canadel lui ont fait perdre plus de la moitié de sa population et surtout le potentiel attractif de la zone littorale. C'est avec une trentaine d'années de retard que la commune profite du développement touristique du golfe avec ses avantages (l'agglomération a quadruplé sa superficie) et ses inconvénients (l'aérodrome).

Pourrait-il espérer, enfin, une existence paisible ? Après tant de spoliations au cours des siècles passés, on cherche maintenant à le déposséder de son nom. L'origine du toponyme La Mole ne fait aucun doute : le latin *mola* dont le descendant français « meule » donne la signification et montre que la voyelle radicale est bien un -o- ouvert identique à celui qu'on trouve dans les substantifs « sol », « vol » et « colle » dans les adjectifs féminins « molle » et « folle ». La prononciation locale, conforme à l'étymologie, avait amené les rédacteurs anciens à écrire le toponyme avec une consonne double, la Molle, précisément pour éviter la confusion avec le mot français « môle » issu du latin *molis*, « monticule, digue », dont le -o- fermé nécessitait l'accent circonflexe – un accent qui n'existe pas en provençal.

Cette consonne redoublée eut le malheur d'entraîner dans les documents manuscrits devenus abondants au XIX^e siècle une autre confusion avec le nom de la

commune varoise de La Motte et le conseil municipal, par un arrêté rendu le 18 novembre 1861 revint à la graphie primitive avec un seul -l-. L'administration d'aujourd'hui est tombée dans le piège de la première confusion et prétend maintenant imposer la forme accentuée La Môle, sans autre justificatif qu'une habitude adoptée par des fonctionnaires pour le moins inattentifs et relayée depuis quelques décennies par la Poste, l'IGN et l'INSEE. Il est certes fréquent que les usagers déforment un nom de lieu ou de personne qu'ils ne comprennent pas pour le rapprocher d'un terme connu, mais comment expliquer l'assimilation d'un toponyme très ostensiblement féminin à un mot masculin ?

Cette forme est un contresens et la négation de l'histoire et de l'identité de la commune. L'administration française, dans la droite ligne de la République qui a imposé l'usage du français et fait tous ses efforts pour éradiquer les derniers vestiges des autres langues jadis parlées sur son territoire, chercherait-elle de surcroît à effacer même leur mémoire ? Un toponyme est un monument historique dont la conservation doit être d'autant plus impérative qu'elle ne coûte qu'un peu de respect.

Sources

1. B. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, n° 18, 110.
2. Dans la liste de 1232/1244, Alain Venturini, « Episcopatus et Bajulia » dans *Territoires, seigneuries, communes, les limites des territoires en Provence*, Mouans-Sartoux, 1987, p. 125, et dans celle de 1235, F. BENOIT, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone (1196-1245)*, Monaco, 1925, p. 348.
3. F. BENOIT, *Recueil des actes des comtes de Provence...*, p. 328.
4. Henri RIBOT, *La Mole du XI^e au XV^e siècle, notes sur l'évolution d'une communauté rurale des Maures*, dans *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, n° 102, 1980 ; *Les fouilles du castrum médiéval de Sainte-Madeleine (La Mole, Var)*, dans *Archéologie médiévale en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, 1970-1982*, Aix-en Provence, 1983, p. 65-68.
5. Yann CODOU, Les églises médiévales du Var, *Les Alpes de lumière*, 162/163, 2009, p. 158.
6. Elisabeth SAUZE, « Les limites du désert de la Verne » dans *La Chartreuse de La Verne, trésors dispersés*, Cogolin, 1998, p.143-156.
7. Archives de la Grande Chartreuse, Dom Capus, *Fundationes et dispositiones cartusiarum provinciae Provinciae, Cartusia Vernae*, p. 5, 50, 79, 93.
8. Jean-Pierre BRUN, *Carte archéologique de la Gaule, Le Var*, Paris, 1999, t. 2, p. 515.
9. Karl THIR et Raymond BOYER, *Les chartreuses de Montrieux et de la Verne*, *Analecta Cartusiana* 75, Salzburg, 1985, p. 24.

10. Dom CAPUS, *op. cit.*, p. 3.
11. A. D. Var, 11 H 1, quelques copies dispersées dans les archives des communes concernées (Bormes, Collobrières) et dans les fonds d'érudits de l'Epoque moderne et surtout la compilation de Dom Capus citée ci-dessus.
12. Edouard BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris 1969, p. 291, n° 238.
13. A. D. Bouches-du-Rhône, B 1096, f° 72.
14. Thierry PÉCOUT dir. *L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Basse Provence (mars-mai 1332)*, Paris, 2014, p. 558.
15. Edouard BARATIER, *La démographie provençale du XIII^e au XVI^e siècle avec chiffres de comparaison pour le XVIII^e siècle*, Paris, 1961, p. 151.
16. A. D. Var, 3 E 93 / 6, f° 546 et 549.
17. A. D. Var, 1 G 65, f° 42-44v°.
18. A. C. La Mole, CC 7.
19. A. C. Cogolin, BB 8.
20. 1 G 22, f° 558-560.
21. A. D. Var, 1 G 42, f° 543-543v°.
22. A. D. Var, 1 L 1106.
23. Dom CAPUS, *op. cit.*, p. 34.

Les publications du Conservatoire du Patrimoine du Freinet

Livres

E. SAUZE et P. SÉNAC, Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII^e siècle, 12 €.
X. RAYMOND, Le Cercle des Travailleurs de La Garde-Freinet, 10 €.

La revue du Freinet, 10 €



Numéro 1. 2000 (épuisé)	Numéro 10. 2012-2013
Numéro 2. 2001 (épuisé)	Numéro 11. 2014-2015
Numéro 3. 2002	Numéro 12. 2016
Numéro 4. 2003	Numéro 13. 2017
Numéro 5. 2004	Numéro 14. 2018
Numéro 6. 2005-2006	Numéro 15. 2019
Numéro 7. 2007	Numéro 16. 2020
Numéro 8. 2008-2009	Numéro 17. 2021
Numéro 9. 2010-2011	Numéro 18. 2022



Les revues et les livres sont en vente sur notre site internet www.conservatoiredufreinet.org (section boutique). Vous pouvez également télécharger gratuitement les articles de chaque parution, à l'exclusion de la dernière durant un an après sa publication. Nous vous prions de respecter les droits d'auteur et de citer les sources que vous utilisez.

Scanner pour
découvrir

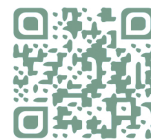
Pour adhérer à l'association

L'adhésion (20 €) représente avant tout le soutien que vous apportez aux actions de notre association. Elle vous permet aussi de :

- Recevoir gratuitement notre dernière parution de la revue.
- Bénéficier de tarifs préférentiels sur toutes nos activités : balades, ateliers et stages.
- Participer à des chantiers de restauration et de valorisation du petit patrimoine.
- Participer aux sorties associatives réservées aux membres.

Notre association étant reconnue comme organisme d'intérêt général, votre adhésion ou votre don ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

À cet effet, nous pouvons délivrer sur demande un reçu fiscal.



Scanner pour
adhérer

Lectures, relectures :
les auteurs et le comité de lecture.
Merci à toutes celles et ceux qui auront pris soin
de la préparation et la fabrication de ce volume.

Secrétariat d'édition :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Mise en page, montage :
Laurent Boudinot et Laura Mirante.

Impression :
Riccobono - Le Muy.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2023.
ISBN : 978-2-9555625-9-8
EAN : 9782955562598

Entre Pyrénées et Jura, la place du Var dans l'histoire de la pipe de bruyère,
2^e moitié du XIX^e s.

ÉRIC FABRE

Meilleurs amis, meilleurs ennemis. Les dauphins et les Tropéziens, une relation
séculaire ambigüe

EMILIEN REVEILLON

15 août 1944, débarquement en Provence : témoignage du Molois Marius Viout

BERNARD ROMAGNAN

La Mole, un destin contrarié

ELISABETH SAUZE



Scannez et
découvrez !

Conservatoire du Patrimoine du Freinet
Chapelle Saint-Jean, 83680 La Garde-Freinet

04 94 43 08 57

cpatfreinet@orange.fr

www.conservatoiredufreinet.org

